



RAPPORT ANNUEL 2013_2014



ORDRE
DES **PODIATRES**
DU QUÉBEC

Mes pieds. Ma santé. Mon podiatre.



TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
RAPPORT DU PRÉSIDENT	6
RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE	10
RAPPORT DES ADMISSIONS	12
DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME OU DE FORMATION PROVENANT D'UN CANDIDAT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	12
TABLEAU DES MEMBRES	13
COMITÉ DE LA FORMATION	15
COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	15
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	16
BUREAU DU SYNDIC	18
COMITÉ DE RÉVISION	19
CONSEIL DE DISCIPLINE	19
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL	20
COMITÉ DES COMMUNICATIONS	20
ÉTATS FINANCIERS	21

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, 7 juin 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec. Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Maître Stéphanie Vallée,
ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, 7 juin 2014

Maître Stéphanie Vallée

Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9^e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec. Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma considération distinguée.

Le président,


D' Charles Faucher,
podiatre

Montréal, 7 juin 2014

Maître Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec. Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* couvre la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,


D' Charles Faucher,
podiatre

MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Le président est élu au suffrage universel des membres pour un mandat de trois (3) ans. Le président actuel a été élu le 9 avril 2011.

D' Charles Faucher, podiatre

ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration compte six (6) administrateurs élus et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. La durée de leur mandat est de trois (3) ans.

NOM	POSTE	ENTRÉE EN FONCTION	RÉGION
D ^{re} Nathalie Barbeau, podiatre	Vice-présidente	Avril 2011	Reste du Québec
D ^{re} Stéphanie Blum, podiatre	Trésorière	Avril 2013	Montréal
D ^{re} Assia Abibsi, podiatre	Administratrice	Juin 2013	Montréal
D ^{re} Andréanne Beaudoin, podiatre	Administratrice	Avril 2011	Montréal
D ^{re} Laurence Lampron-Perron, podiatre	Administratrice	Avril 2011	Montréal
D ^{re} Judith Roelly, podiatre	Administratrice	Septembre 2013	Reste du Québec

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Jacques Caron, avril 2010, mandat renouvelé en 2013

Jean-Jacques Towner, avril 2011

PERSONNEL

Jean Tanguay, directeur général et secrétaire, jusqu'au 10 juillet 2013

Dominique Derome, FCPA, FCMA, directrice générale et secrétaire par intérim du 11 juillet au 24 janvier 2014

Martine Gosselin, Adm.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire, depuis le 27 janvier 2014

Sophie Dumont, adjointe administrative

Jade Laprise, secrétariat indépendant, Bureau du syndic

D^{re} Louana Ibrahim, podiatre, syndic

D^{re} Anne-Marie Duchaine, podiatre, secrétaire du comité d'inspection professionnelle



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Je suis particulièrement fier de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec pour l'exercice financier 2013-2014, qui se veut l'occasion tout indiquée de rappeler les belles réalisations de la dernière année et de penser aux défis que nous aurons à relever dans un avenir rapproché.

Alors que l'heure est aux bilans, force est de constater que, malgré les nombreux changements auxquels il a été confronté, l'Ordre a su maintenir une structure organisationnelle efficace tout en continuant à évoluer vers une gouvernance saine.

MIEUX SE STRUCTURER POUR MIEUX PROTÉGER

En effet, c'est pour réaffirmer son évolution vers une organisation plus efficace et qui s'inscrit au cœur de sa mission de protection du public que l'Ordre a revu cette année l'ensemble de sa structure organisationnelle, incluant ses comités et son administration. Des nominations ont été annoncées au sein de différents comités et l'on peut affirmer aujourd'hui que notre structure est fonctionnelle et conforme.

ENCOURAGER UNE SAINTE GOUVERNANCE : PAS SEULEMENT UNE QUESTION DE TENDANCE

L'Ordre est toujours à la recherche de moyens efficaces pour rappeler à ses administrateurs et aux membres de ses comités l'importance et l'ampleur de leur rôle. À cet égard, nous avons participé, en septembre dernier, au 5^e colloque des dirigeants des ordres professionnels, sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et du Collège des médecins du Québec. Ce fut l'occasion pour nos administrateurs de mieux comprendre la nécessité de leur rôle au sein d'un ordre et des responsabilités accrues qui leur incombent. Grâce à des ateliers et des conférences de prestige, nos administrateurs peuvent mieux saisir les principes d'une bonne gouvernance, sont à même d'anticiper les tendances qui auront des impacts sur l'Ordre et ses membres et connaissent maintenant les normes et les processus juridiques applicables. Dans la même veine, l'Ordre a mandaté le CIQ afin d'offrir une formation en profondeur aux administrateurs et aux membres de certains comités sur le rôle d'un ordre professionnel et sur la prise en charge des responsabilités en lien avec notre profession.

Également, un formulaire d'auto-évaluation du conseil d'administration a été mis en place, dans une perspective d'amélioration continue et de responsabilisation accrue des administrateurs.

L'ORDRE SE FAIT CONNAÎTRE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES EN SANTÉ

Je suis très fier des solides relations que l'Ordre a su préserver et mettre en place avec ses partenaires au fil de la dernière année. C'est assurément de cette manière que nous arrivons à nous imposer de plus en plus en tant qu'acteurs de premier plan dans certains des projets relatifs à la santé au Québec et que nous nous assurons d'une meilleure reconnaissance de notre profession.

À cet égard, nous avons régulièrement participé à des rencontres tenues par des partenaires afin de tisser des relations harmonieuses et ancrées dans des communications respectueuses et efficaces. Que ce soit dans des projets impliquant le Collège des médecins, l'Ordre des pharmaciens ou l'Ordre des technologues professionnels du Québec, nous avons agi de façon proactive afin de jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de l'offre de soins au Québec ainsi qu'en encourageant l'interdisciplinarité.

Et c'est d'ailleurs dans cette vision d'échange que l'Ordre des podiatres s'est grandement impliqué en répondant à la demande de consultation faite par le Collège des médecins au sujet du projet de règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) quant à l'adoption de nouvelles solutions relativement au traitement des plaies et aux activités qui s'inscrivent dans le cadre de la prévention et de la santé publique.

DERNIÈRE REMISE DES SARRAUS BLANCS : POUR L'ESPOIR ET LE SAVOIR

Le 5 avril dernier, j'ai eu la chance d'assister à la cérémonie de remise officielle des sarraus blancs de dix-neuf (19) futurs collègues. J'ai pu insister sur l'importance que revêt le port du sarrau blanc qui, nous le savons, est le symbole d'un privilège et du rôle crucial d'aider et de soigner les patients. C'est l'engagement que nous prenons tous envers notre profession et les responsabilités professionnelles qui nous incombent.

Que ce soit dans des projets impliquant le Collège des médecins, l'Ordre des pharmaciens ou l'Ordre des technologues professionnels du Québec, nous avons agi de façon proactive afin de jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de l'offre de soins au Québec ainsi qu'en encourageant l'interdisciplinarité.

Ainsi, au cours des prochaines années, nous accueillerons ces podiatres dans nos rangs. Parce que nous sommes les gardiens de la protection du public et les promoteurs de services podiatriques de grande qualité, nous nous faisons un devoir d'être présents pour les accompagner dans la démarche de leur réussite et dans leur évolution vers leur rôle de podiatre.

L'ORDRE SE FAIT VOIR

En plus de se positionner auprès de ses partenaires en santé, l'Ordre a multiplié sa participation et sa présence à divers événements de rencontres et d'échanges.

L'Ordre assure sa présence aux assemblées ordinaires du CIQ et, en octobre 2013, nous avons participé à une journée d'échanges et de réflexion qu'il a organisée dans le cadre de la 5^e édition de la Semaine des professionnels. S'inscrivant autour du thème *Imaginez le Québec de l'après Commission Charbonneau*, l'activité nous a permis de nous questionner sur divers enjeux, telles que la justice disciplinaire et les sanctions imposées aux professionnels fautifs.

À l'international, j'ai eu l'honneur de représenter l'Ordre, avec notamment notre collègue Nathalie Barbeau, vice-présidente du conseil d'administration, au *World Congress of Podiatry* qui s'est déroulé à Rome en septembre 2013. Nous avons pu établir des liens avec nos homologues internationaux, discuter de l'avancement de la podiatrie et de la réalité de la profession à travers le monde et préparer le terrain pour le prochain congrès international, qui se tiendra à Montréal en mai 2016.

En janvier 2014, le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, en partenariat avec la *Migration Policy Institute* de Washington et le Conseil interprofessionnel du Québec, a tenu un colloque intitulé *La reconnaissance des qualifications professionnelles entre le Québec et la France, un modèle international et perspective d'avenir*. L'Ordre a pu assister à ces échanges qui ont permis de faire ressortir les avancées de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

LA PODIATRIE : UNE PROFESSION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le Code de déontologie de l'Ordre, qui n'avait pas été révisé depuis de nombreuses années, a subi une transformation majeure depuis la dernière année. Le processus a été long et laborieux, mais nous sommes satisfaits du travail accompli. La version définitive du nouveau Code est presque complétée et fera prochainement l'objet d'une consultation auprès des podiatres et partenaires.

Depuis maintenant deux (2) ans, l'Ordre s'affaire à revoir la liste des médicaments qu'un podiatre peut utiliser et prescrire. Après une collaboration de longue haleine avec l'Ordre des pharmaciens et la présentation d'un argumentaire étoffé et d'une grande qualité, le processus continue d'avancer. Notre comité a présenté son dossier au Collège des médecins du Québec et nous avons le sentiment que nous

serons en mesure d'aller de l'avant auprès de l'Office des professions dès ce printemps.

Conformément au *Code des professions*, l'Ordre a dû adopter un règlement sur le comité de la formation, qui permettra aux membres qui y siégeront d'examiner le sujet de qualité de la formation des podiatres et son adéquation en lien avec la pratique et d'émettre leurs recommandations au conseil d'administration, relativement aux compétences dites à l'entrée de la pratique en podiatrie. Ce comité consultatif sera composé de représentants de l'Ordre, du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur. Pour le moment, l'Ordre a présenté un projet de règlement sur le comité de la formation qui est en consultation à l'Office des professions.

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE 2014 : POUR UN VENT DE CHANGEMENT

Un sondage réalisé au cours de la dernière année nous a permis de confirmer ce que nous anticipions déjà : la profession de la podiatrie est méconnue auprès du public québécois. Afin de faire connaître les soins podiatriques, le comité des communications, en collaboration avec l'équipe de création, a produit une campagne qui sera diffusée sur les réseaux sociaux en plus de lancer une refonte complète du site de l'Ordre. C'est par l'entremise d'une vidéo qui vise surtout à rejoindre les femmes âgées de 35 à 45 ans, puisqu'on les identifie comme étant les décideurs en matière de soins de santé au sein des familles, que nous ferons valoir, par l'humour, que les soins podiatriques sont importants. Tant d'actions qui s'inscrivent dans le cadre de notre campagne promotionnelle pour l'année 2014.

En terminant, je tiens à remercier madame Martine Gosselin qui assume le rôle de directrice générale et secrétaire de l'Ordre depuis peu et qui, déjà, relève le défi haut la main. Je salue également les administrateurs du conseil d'administration et des nombreux comités qui, grâce à leur implication et leur professionnalisme, permettent à l'Ordre d'accomplir sa mission dans un contexte de gouvernance sain et efficace et ce, dans un environnement où les ressources humaines et matérielles sont restreintes.

Si je n'avais qu'un seul souhait à émettre pour la prochaine année, c'est que nous poursuivions, en tant qu'ordre professionnel, à déployer nos efforts pour continuer à protéger le public, tout en multipliant les actions et les initiatives pour mieux faire connaître notre rôle et notre belle profession auprès de la population et au sein du système de la santé.

Le président,


D^r Charles Faucher,
podiatre



NOMBRE
DE RÉUNIONS
RÉGULIÈRES

9

NOMBRE
DE RÉUNIONS
EXTRAORDINAIRES

4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de neuf (9) administrateurs : sept (7) podiatres, dont le président, élu par leurs pairs pour un mandat de trois (3) ans, et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions.

Le conseil d'administration a pris 85 résolutions et les principales résolutions sont notamment :

MEMBRES ET AVANCEMENT DE LA PROFESSION

- Date de l'assemblée générale annuelle : 7 juin 2013
- Délivrance d'un permis temporaire
- Subvention de 5 000 \$ pour un projet de recherche sur les pathologies du pied et de la jambe chez les patients hémodialysés
- Délivrance de 21 permis et de 21 autorisations à utiliser, administrer et prescrire les médicaments de l'annexe II
- Délivrance de 15 permis de radiologie
- Acceptation d'un plan de communication avec une campagne dans les réseaux sociaux
- Adoption du programme de surveillance générale pour 2013-2014
- Détermination de la date du 7 juin 2014 pour l'assemblée générale annuelle 2013-2014, le colloque de l'Ordre des podiatres et la remise des diplômes
- Adoption du règlement de l'exercice en société
- Adoption du règlement du comité de la formation
- Publication auprès des membres d'un texte rédigé par M^e Magali Cournoyer-Proulx sur l'utilisation des médias sociaux par les membres
- Adoption du programme de surveillance générale 2014-2015

GESTION FINANCIÈRE ET ORGANISATIONNELLE

- Adoption des états financiers vérifiés 2012-2013
- Recommandation du renouvellement du mandat d'auditeur de M. François Ménard, FCPA, CA pour l'exercice 2013-2014 aux membres réunis en assemblée générale
- Entente de fin d'emploi de M. Jean Tanguay
- Secrétariat indépendant pour le Bureau du syndic
- Acceptation de la proposition de Vézina assurances inc. pour le renouvellement des assurances collectives avec une baisse de 3,7 % des primes
- Adoption d'une grille de remboursement de dépenses et honoraires de présence pour les membres du conseil d'administration et des comités
- Détermination des frais de 500 \$ pour l'étude d'un dossier d'équivalence de diplôme ou de formation
- Nomination des signataires bancaires
- Inscription de l'Ordre des podiatres aux fichiers de la TPS et la TVQ en date du 1^{er} octobre 2014
- Adoption d'une grille de frais administratifs notamment pour les copies de permis, les chèques sans provision, dossiers non conformes, etc.
- Adoption du budget pour la refonte du site Internet de l'Ordre
- Entente de partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour l'offre de formation continue aux membres de l'Ordre
- Adoption du budget annuel 2014-2015
- Logiciel base de données et budget

GOVERNANCE

- Le non-renouvellement du contrat du directeur général
- Mandat octroyé à M^{me} Dominique Derome, FCPA, FCMA afin d'établir un diagnostic organisationnel et assurer l'intérim au poste de direction générale et secrétaire de l'Ordre
- Calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2013-2014
- Calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2014-2015
- Mandat à la firme CFC Dolmen pour le recrutement au poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre
- Obtention d'une assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants avec une couverture de 2 000 000 \$
- Nomination de M^{me} Martine Gosselin, Adm.A., M.B.A., au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre des podiatres du Québec
- Adoption de la procédure d'élection des officiers au conseil d'administration
- Adoption du plan d'action 2014-2015

NOMINATIONS AU SEIN DE COMITÉS

- Nomination de D^{re} Nathalie Barbeau, podiatre, au poste de vice-présidente
- Nomination de D^{re} Anne-Marie Duchaine, podiatre, au poste de secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- Nomination de D^{re} Judith Roelly, podiatre, au poste d'administratrice pour combler le poste vacant – reste du Québec
- Nomination de D^{re} Assia Abibsi, podiatre, au poste d'administratrice pour combler le poste vacant – région de Montréal
- Nominations de D^r Martin Scutt, podiatre, D^r Marc-André Nadeau, podiatre, et D^r Thanh Liem Nguyen, podiatre, membres du conseil de discipline

- Nominations de D^{re} Marie-Christine Torchon, podiatre, D^r Benoit Gagné, podiatre, et D^r Sébastien Hains, podiatre, membres du comité des équivalences jusqu'au 31 mars 2015
- Nominations de D^{re} Évelyne Elliot Tousignant, podiatre, D^r Ziad Hobeychi, podiatre, et M. Jacques Caron, membres du comité de révision jusqu'au 31 mars 2015
- Nomination des scrutateurs pour les élections 2014
- Nomination de D^{re} Jade Séguin Richard, podiatre, membre du comité de la formation continue
- Nominations des membres du comité d'inspection professionnelle

PRATIQUE ILLÉGALE DE LA PODIATRIE

- Poursuite pour exercice illégal
- Mise en demeure à une personne qui, au moyen d'un dépliant, fait la promotion des examens des pieds, ce qui porte à croire que cette personne exerce illégalement la profession de podiatre
- Délégation de pouvoir à la direction générale afin de débiter un processus d'enquête lorsque l'Ordre a une information qui porte à croire qu'une personne exerce illégalement la profession de la podiatrie
- Poursuite relative à l'usurpation du titre de podiatre

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Pour reprendre les mots du président de l'Office des professions dans son dernier rapport annuel de gestion « l'exercice qui se termine a été fécond en réalisations ». J'ajouterais toutefois ceci, il a été marqué par de nombreuses décisions de la part de votre conseil d'administration. L'une d'elles a été d'accomplir un changement radical en embauchant une nouvelle direction générale, en cela je leur en suis reconnaissante et je suis honorée de la confiance qu'il m'accorde. Cela dit, cette décision a été prise à la suite d'un diagnostic organisationnel effectué en profondeur par M^{me} Dominique Derome. Cette dernière a effectué un travail colossal et a basé, avec le conseil d'administration, toute sa démarche sur des principes de respect de la personne, du système professionnel, de l'Ordre et de ses membres avec professionnalisme, intégrité, rigueur et transparence.

Ce diagnostic donne des bases solides à l'organisation pour revoir, entre autres choses, sa structure de gouvernance, ses façons de faire, sa réglementation et sa gestion financière. Ce constat combiné à celui fait à mon arrivée a aussi fait réaliser au conseil d'administration l'ampleur des défis à relever pour être conforme aux attentes des acteurs du système professionnel et ainsi bien jouer son rôle en matière de protection du public.

FINANCE ET ADMINISTRATION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'erreur. En mars 2014, une reconfiguration complète de la structure comptable de l'Ordre a été effectuée afin que le prochain budget soit mieux ventilé et que les états financiers soient plus représentatifs des activités de l'Ordre. Ces derniers seront par ailleurs conformes au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Au chapitre de la situation financière de l'Ordre, bien qu'un surplus ait été prévu en début d'année, c'est avec un déficit de 112 136 \$ que se termine l'exercice financier 2013-2014. Toutefois, ce déficit, s'explique par les actions suivantes dont plusieurs n'ont pas de caractères récurrents.

Parmi les actions à caractère non récurrent notons:

- une entente de fin d'emploi avec M. Jean Tanguay;
- le mandat donné à M^{me} Dominique Derome à titre de directrice générale intérimaire et pour le diagnostic organisationnel;
- la rétention des services d'une firme de recrutement [CFC Dolmen];
- le plan de communication et les travaux amorcés pour la campagne promotionnelle.

Parmi les actions à caractère récurrent:

- l'augmentation de la fréquence des rencontres du conseil d'administration et des comités statutaires, entre autres du comité d'inspection professionnelle au nombre requis pour le bon fonctionnement d'un ordre professionnel;
- plusieurs mises en demeure et dossiers concernant l'exercice illégal de la podiatrie;
- un changement du montant de la prime annuelle de l'assurance des dirigeants;
- l'embauche d'un secrétariat externe pour le Bureau du syndic.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Au 31 décembre 2013, quelque 42 % des podiatres détenant un permis de radiologie ne s'étaient pas conformés à leur obligation de formation en radiologie. Un délai de trois [3] mois a été accordé aux membres pour remédier aux heures manquantes. Seulement un [1] permis de radiologie d'un membre ayant fait défaut de se conformer a été suspendu par le conseil d'administration au moment du renouvellement de la cotisation de l'exercice 2014-2105 et trois [3] autres permis ont été suspendus à la suite d'abandon.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

Quatre [4] textes ont été publiés dans *Le pied de la lettre* et deux [2] particulièrement ont fait référence aux obligations des membres de l'Ordre envers le public. On y traitait de l'obligation pour le podiatre d'aviser l'Ordre de tout déménagement de son lieu de pratique, mais surtout de son obligation d'aviser son patient lorsqu'il devait cesser de lui prodiguer des soins, et ce, peu importe la raison. Les membres ont



Ainsi, dans le but de se doter de meilleurs outils de gestion, le conseil d'administration a adopté, de concert avec la direction générale, un budget annuel basé sur des hypothèses réalistes en lien avec les activités de l'Ordre. Un plan d'action a également été adopté et celui-ci prévoit d'avance les activités primordiales en rapport avec sa mission première de protection du public.

également reçu une communication leur rappelant l'obligation de permettre au patient de choisir où il fera fabriquer son orthèse et ainsi l'obligation pour le podiatre de remettre au patient son ordonnance et le fait que le podiatre ne pouvait pas refuser de faire une évaluation ou de donner des soins à un patient simplement parce que ce dernier souhaitait qu'un autre lui fabrique son orthèse. L'Ordre a aussi évoqué les obligations concernant l'utilisation et la prescription des médicaments aux patients et a rappelé que le *KénaLog*® ne faisait pas partie de la liste autorisée. Enfin, le sujet délicat des médias sociaux et de leurs impacts sur le public et la profession a été abordé.

ADOPTION D'UN BUDGET ET D'UN PREMIER PLAN D'ACTION STRUCTURÉ

Une nouvelle directrice générale signifie invariablement beaucoup de changements et le contexte actuel de l'Ordre s'y prête bien, et c'est aussi la volonté du conseil d'administration.

Ainsi, dans le but de se doter de meilleurs outils de gestion, le conseil d'administration a adopté, de concert avec la direction générale, un budget annuel basé sur des hypothèses réalistes en lien avec les activités de l'Ordre. Un plan d'action a également été adopté et celui-ci prévoit d'avance les activités primordiales en rapport avec sa mission première de protection du public. Toutes les activités qui sortiront de ce cadre devront faire l'objet d'une réflexion, être analysées en fonction du budget disponible et de leur relation avec la mission de l'Ordre.

Ainsi, avec cette gestion serrée, plutôt qu'un déficit, j'espère atteindre l'équilibre budgétaire.

En terminant, je remercie M^{me} Dominique Derome pour la rigueur avec laquelle elle a effectué le diagnostic de l'organisation. Je la remercie également pour son accompagnement et ses conseils judicieux. Je souhaite remercier tous ceux qui souvent travaillent dans l'ombre. D'abord, mon adjointe, Sophie Dumont, pour son support quotidien, mais aussi tous les membres de comités et les autres podiatres, et ils sont nombreux, qui ont bénévolement donné de leur temps et réaménagé leur horaire de cliniques aux bénéfices de votre belle profession. Enfin, je remercie le conseil d'administration de me faire confiance et de me donner les coudées franches pour réaliser mon plein mandat à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

La directrice générale et secrétaire,

Martine Gosselin,
Adm.A., M.B.A.

RAPPORT DES ADMISSIONS

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	21	21	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
Permis temporaire [art. 41 <i>Code des professions</i>]	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence [par. 1, art. 42.1 <i>Code des professions</i>]	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec [par. 2, art. 42.1 <i>Code des professions</i>]	0	0	0	0
Autorisation spéciale [art. 42.4 <i>Code des professions</i>]	0	0	0	0

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME OU DE FORMATION **PROVENANT D'UN CANDIDAT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC**

Au cours de la période, l'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de diplôme ou de formation de candidat provenant de l'extérieur du Québec, d'où l'absence d'activités à cet effet.

TABLEAU DES MEMBRES

PORTRAIT GÉNÉRAL	
Nombre de membres au 31 mars 2013	159
Retraits volontaires	2
Retraite	1
Nouveaux membres	21
Nombre de membres au 31 mars 2014	177

PERMIS DE RADIOLOGIE	
Nombre de permis de radiologie	134

RÉPARTITION PAR SEXE

FEMMES	HOMMES
105	72



RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE		
Région 1	Bas-St-Laurent	2
Région 2	Saguenay-Lac-St-Jean	5
Région 3	Capitale-Nationale	22
Région 4	Mauricie	13
Région 5	Estrie	6
Région 6	Montréal	40
Région 7	Outaouais	4
Région 8	Abitibi-Témiscamingue	1
Région 9	Côte-Nord	0
Région 10	Nord-du-Québec	0
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
Région 12	Chaudière-Appalaches	8
Région 13	Laval	10
Région 14	Lanaudière	12
Région 15	Laurentides	13
Région 16	Montérégie	33
Région 17	Centre-du-Québec	7
Autre	Hors Québec	1



COTISATION ANNUELLE

La cotisation de l'Ordre des podiatres du Québec est payable le 1^{er} avril.

NOMBRE DE MEMBRES		
Membre régulier	153	3 785,00 \$
Nouveau membre	21	2 838,75 \$
Membre 70 ans et plus	3	2 649,50 \$

LIMITATION, SUSPENSION, RÉVOCATION ET RADIATION

Au cours de la période, outre une radiation temporaire, il n'y a eu aucune limitation, suspension, révocation et radiation permanente.

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF ET NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	
Nombre de membres assurés	177
Garantie par événement	1 000 000 \$
Garantie par période	2 000 000 \$
Prime annuelle par membre	943,77 \$

L'Ordre des podiatres du Québec ne possède pas de fonds d'indemnisation.



COMPOSITION DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

D^{re} Andréanne Beaudoin, podiatre
 D^{re} Jade Séguin-Richard, podiatre depuis février 2014
 M. Gabriel Fortin, agent de liaison, service de la formation, personne ressource de l'UQTR

COMITÉ DE LA FORMATION

Le gouvernement n'a pas adopté de règlement sur le comité de la formation pour l'Ordre des podiatres du Québec d'où l'absence d'activités à cet effet.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Pour la période 2013-2014, l'Ordre des podiatres du Québec, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, a organisé deux [2] colloques, répartis sur trois [3] jours de formation, pour les membres de l'Ordre. De ces journées, 12 heures de formation continue en radiologie ont été reconnues.

COLLOQUE 7 ET 8 JUIN 2013, SIX (6) HEURES DE FORMATION, 90 MEMBRES

OBJECTIFS	FORMATEURS
Connaître la liste des médicaments pouvant être prescrits par les podiatres	M. Marc Parent, D.P.H., M.Sc., BCPS, pharmacien
Se familiariser avec les pressions et forces plantaires: leurs rôles dans la formation de l'ulcère plantaire diabétique, un état des connaissances actuelles	M. Jérôme Patry, externe junior au programme M.D., Université de Montréal
Se familiariser avec la podiatrie en urgence: les situations d'urgence et comment les gérer	D ^r Frédéric Lemaire, urgentologue

COLLOQUE 15 ET 16 OCTOBRE 2013, 14 HEURES DE FORMATION, 100 MEMBRES POUR UNE DURÉE DE 8 HEURES ET 43 MEMBRES POUR UNE DURÉE DE 14 HEURES

OBJECTIFS	FORMATEURS
Renouvellement des compétences en techniques de réanimation cardiorespiratoire, administration de l'oxygène et utilisation du défibrillateur et de l'épinéphrine	M. Éric Langevin, Maître instructeur de la Fondation des maladies du cœur
Se familiariser avec les déformations congénitales, moyens de traitements conservateurs et chirurgicaux, pronostics; démarches atypiques chez les enfants	D ^r Laurence J. Lowy, DPM, professeur au New York College of Podiatric Medicine
Se familiariser avec la course à pied; de la prévention des blessures à la planification de l'entraînement	M. Jean-François Harvey, kinésologue et ostéopathe
Se familiariser avec la réadaptation de l'athlète selon le niveau de blessure, exercices associés au retour au jeu/sport, tests d'évaluation, suivi de l'athlète vu d'une approche en physiothérapie	M. Marcel Hardy, physiothérapeute et formateur

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est énoncé à l'article 112 du *Code des professions*. Il consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres et de procéder principalement à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

L'inspection professionnelle a principalement pour objectif de :

- promouvoir les valeurs telles que les compétences, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- voir à ce que les podiatres connaissent bien la réglementation professionnelle;
- sensibiliser les podiatres sur leurs obligations, devoirs et responsabilité envers leurs patients;
- informer les podiatres sur l'exercice illégal de la profession;
- inciter les podiatres à viser l'excellence des services cliniques rendus;
- promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans les pratiques.

Afin de s'acquitter de son mandat, le comité a tenu cinq (5) rencontres au cours du dernier exercice. Ces rencontres avaient, entre autres, comme objectifs de :

- déterminer le programme annuel de surveillance de l'exercice et le nombre de podiatres à inspecter;
- revoir les processus notamment eu égard aux procès-verbaux du comité;
- entériner les rapports de visite;
- effectuer les suivis nécessaires auprès des podiatres présentant plusieurs non-conformités.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	3
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5

INSPECTION PARTICULIÈRE DE COMPÉTENCES

Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	0
Rapports d'inspection particulière des compétences dressés	0

RECOMMANDATIONS DU CIP D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

BUREAU DU SYNDIC

Le rôle du syndic consiste à faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un podiatre a commis une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur la podiatrie*, ou aux règlements adoptés conformément au *Code* ou à la *Loi*.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un podiatre relativement à un compte d'honoraires professionnels.

Après enquête, le syndic peut décider de porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre. Et ce faisant, le syndic cherche à protéger l'intérêt du public, tout comme il cherche à protéger la réputation de la profession et des professionnels qui l'exercent.

Le syndic peut aussi informer le comité d'inspection professionnelle lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par un podiatre ou sa compétence professionnelle doit faire l'objet d'une vérification ou d'une enquête.

PLAINTES CONTRE DES MEMBRES REÇUS AU BUREAU DU SYNDIC

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	
Nouveaux dossiers	28
Nombre de membres visés	23
Dossiers traités au cours de l'exercice	24
Dossier traité et reporté à l'exercice 2014-2015	1
Dossiers reportés à l'exercice 2014-2015	14

PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC

Plainte déposées devant le conseil de discipline	1
Conciliation selon 123,6	1
Décisions de ne pas porter plainte	19
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	3
TOTAL	24

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

D^{re} Louana Ibrahim, podiatre, syndic

D^{re} Alexandra Zorbas, podiatre, syndic-adjoint

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Jacques Parent, avocat, président

D^r Pierre P. Cardin, podiatre, jusqu'en septembre 2013

D^{re} Nathalie Deschamps, podiatre, jusqu'en septembre 2013

D^r Robert Donaldson, podiatre, jusqu'en septembre 2013

D^r Marc-André Nadeau, podiatre

D^r Thanh Liem Nguyen, podiatre

D^r Martin Scutt, podiatre

M^e Jean-Guy Gilbert, avocat, président suppléant dans un dossier déposé en 2011

M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉVISION

D^{re} Évelyne Elliot Tousignant, podiatre, depuis novembre 2013

D^r Ziad Hobeychi, podiatre

D^r William Lee, podiatre, jusqu'en novembre 2013

M. Jacques Caron, administrateur nommé

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Dossiers reportés de l'année précédente	3
Nouveaux dossiers	5
TOTAL	8
Dossiers traités	7
Dossier reporté à l'exercice 2014-2015	1

RÉSULTAT DES DOSSIERS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	4
Dossier traité ou reçu en arbitrage	0
Dossier retiré ou irrecevable	0
Dossiers fermés sans conciliation	3
Dossier pour lequel un rapport a été produit	0

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune demande d'arbitrage reçu ou traité.

COMITÉ DE RÉVISION

Aucune demande de révision des décisions du Bureau du syndic n'a été formulée au cours de la période, d'où l'absence d'activités.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la podiatrie* ou des règlements adoptés conformément au *Code* ou à la *Loi*.

Présidé par M^e Jacques Parent, avocat, le conseil est également composé des podiatres suivants: Marc-André Nadeau, Thanh Liem Nguyen et Martin Scutt. M^e Jean-Guy Gilbert, avocat, agit à titre de président suppléant dans un dossier déposé en 2011. M^e Sylvie Lavallée, avocate, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil de discipline a été saisi d'une [1] plainte émanant de la syndic. Les diverses infractions reprochées portent sur les aspects suivants:

- suivi professionnel inadéquat;
- traitements disproportionnés ou inappropriés;
- manquement au devoir d'information.

Dans un dossier déposé au cours de l'exercice 2011-2012 et retourné devant le conseil de discipline à la suite d'un jugement du Tribunal de professions, le conseil a reconnu la culpabilité de l'intimé sur la plainte amendée et entériné, verbalement, la recommandation commune des parties concernant la radiation temporaire sur 12 des chefs; étant convenu qu'une décision écrite et motivée sur l'ensemble des chefs serait rendue. La sanction suivante a été rendue:

Pour avoir participé ou contribué à la commission d'une infraction à l'article 16 de la Loi sur la podiatrie, en permettant ou en tolérant que deux (2) personnes n'étant pas membres de l'Ordre traitent les affections locales de pieds et déterminent par l'examen clinique des pieds l'indication du traitement podiatrique requis pour certains clients: radiation temporaire d'un [1] mois sur chacun des 12 chefs, à être purgée concurremment.

Le traitement du dossier a nécessité une journée d'audition. La décision n'a pas été rendue dans les 90 jours du délai prévu.

Le président du conseil de discipline,

M^e Jacques Parent,
avocat

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL

À ce chapitre, l'Ordre n'a lésiné aucun effort. Afin d'être plus proactif en la matière, le conseil d'administration a délégué des pouvoirs à la directrice générale afin que celle-ci puisse entamer des actions et des enquêtes lorsqu'elle reçoit une information à l'effet qu'une personne exerce illégalement la profession de la podiatrie ou que celle-ci s'affiche comme étant podiatre sans être inscrite au Tableau de l'Ordre. Au cours de la période, plusieurs mises en demeure ont été transmises à des personnes qui faisaient la promotion de soins podiatriques sans être dûment autorisées à poser ces actes. Une plainte a également été déposée, au Collège des médecins du Québec concernant des non-professionnels qui exercent des activités reliées à la profession dans des bureaux de médecins. De plus, deux (2) enquêtes ont été effectuées, au cours de la période, concernant deux (2) personnes et celles-ci se traduiront par des dépôts de plaintes pénales dans le prochain exercice. En outre, une (1) plainte pour usurpation du titre de podiatre a été déposée mais au terme de la période aucun jugement n'avait été rendu.

Finalement, à la fin de la période précédente, un (1) dépôt de plainte pénale avait été fait et en date du 31 mars, nous sommes toujours en attente d'une comparution à la cour dans ce dossier.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le comité des communications a été très actif cette année. Il s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de l'année afin de travailler sur un plan de communication et des activités de promotion de la profession pour le printemps 2014.

En premier lieu, un sondage à la population, totalisant 1 000 répondants, a été effectué à la fin de l'été. Les résultats de ce sondage ont concrétisé le choix de la clientèle cible pour la prochaine campagne de publicité qui se fera entièrement sur le Web.

L'objectif principal de la prochaine campagne promotionnelle est de permettre aux internautes de trouver l'Ordre sur le Web et d'identifier le podiatre le plus près de leur domicile. Pour ce faire, la campagne humoristique qui aura un effet viral servira particulièrement de déclencheur de discussions qui généreront davantage de bouche à oreille et amèneront les gens à visiter le site Internet de l'Ordre. De plus, l'Ordre a entamé à la fin de la période des travaux de modernisation de son site Internet afin que celui-ci soit plus convivial et plus informatif pour la population. L'équipe Web qui s'active présentement s'assurera de bien positionner l'Ordre par le référencement et ceci accroîtra la visibilité de l'Ordre et de la profession. La mise en ligne du nouveau site se fera en concordance avec le lancement de la campagne virale, au début du prochain exercice.

Finalement, le comité a également travaillé à l'ébauche de grilles d'évaluation et de critères pour deux (2) prix honorifiques à être décernés à un membre soit les prix *Mérite podiatrique* et *Honneur de l'Ordre des podiatres*. Ces prix visent à souligner les contributions exceptionnelles envers la profession et l'engagement communautaire. Les premiers prix seront remis lors du prochain colloque, en juin 2014.



COMPOSITION DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

D^{re} Assia Abibsi, podiatre

D^{re} Andréanne Beaudoin, podiatre

D^{re} Anne-Marie Duchaine, podiatre

D^{re} Laurence Lampron-Perron, podiatre

D^{re} Mélanie LaPlante, podiatre

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2014

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M. FISC.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 et 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.



FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

2

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des podiatres du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.


FRANÇOIS MÉNARD, CPA
Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 26 mai 2014



3

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
PRODUITS		
Cotisations des membres	642 435 \$	561 520 \$
Assurance responsabilité professionnelle	180 348	151 695
Examen	7 210	8 600
Placements	4 922	4 119
Amendes	13 925	12 942
Divers	2 542	7 581
	<u>851 382</u>	<u>746 457</u>
CHARGES		
Assurance responsabilité	181 000	151 768
Administration générale (Annexe 1)	406 962	191 119
Conseil d'administration (Annexe 2)	43 123	45 457
Formation continue	45 264	15 155
Communications	81 248	42 805
Bureau du syndic	26 475	23 240
Bureau du syndic - pratique illégale	63 446	29 262
Conseil de discipline	70 557	84 658
Inspection professionnelle	45 443	20 817
Plan de développement	---	54 656
	<u>963 518</u>	<u>658 937</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>(112 136) \$</u>	<u>87 520 \$</u>



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

4

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	Affecté aux Immobilisations	non affecté	2014	2013
SOLDE AU DÉBUT	4 286 \$	179 679 \$	183 965 \$	96 445 \$
Excédent des charges sur les produits	(6 851)	(105 285)	(112 136)	87 520
Acquisition d'immobilisations	10 207	(10 207)	---	---
SOLDE À LA FIN	7 642 \$	64 187 \$	71 829 \$	183 965 \$

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

5

BILAN

31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	---	39 740 \$
Placements temporaires (note 3)	85 838	66 216
Débiteurs	6 500	---
Frais imputables au prochain exercice	---	4 360
	92 338	110 316
PLACEMENTS (note 3)	100 000	149 700
IMMOBILISATIONS (note 4)	7 642	4 286
	199 980 \$	264 302 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque	3 808 \$	---
Créditeurs et frais courus (note 5)	14 586	60 548
Produits perçus d'avance	109 757	19 789
	128 151	80 337
ACTIF NET		
Affecté aux immobilisations	7 642	4 286
Non affecté	64 187	179 679
	71 829	183 965
	199 980 \$	264 302 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC		6
FLUX DE TRÉSORERIE		
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014		
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(112 136)	87 520 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>6 851</u>	<u>3 480</u>
	(105 285)	91 000
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(6 500)	---
Frais imputables au prochain exercice	4 360	272
Créditeurs et frais courus	(45 961)	(15 936)
Produits perçus d'avance	<u>89 967</u>	<u>(6 708)</u>
	<u>41 866</u>	<u>(22 372)</u>
	(63 419)	68 628
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(10 207)	---
FINANCEMENT		
Variation des placements	<u>49 700</u>	<u>(99 000)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS	(23 926)	(30 372)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>105 956</u>	<u>136 328</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN (NOTE 6)	<u>82 030 \$</u>	<u>105 956 \$</u>



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC		7
NOTES COMPLÉMENTAIRES		
31 MARS 2014		

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Équipement et mobilier de bureau	20%
Site Web	33%

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Utilisation d'estimation**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires.

3. PLACEMENTS	2014	2014	2013
	JVM	COÛT	COÛT
Obligations cotées en bourse, de 1.60 % à 2.90%, au coût	191 392 \$	185 838 \$	215 916 \$
Placements à court terme	87 437	85 838	66 216
	<u>103 955 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>149 700 \$</u>

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortis- sement cumulé	2014	2013
			Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement et mobilier de bureau	11 097 \$	10 125 \$	972 \$	1 614 \$
Site Web	28 025	21 355	6 670	2 672
	<u>39 122 \$</u>	<u>31 480 \$</u>	<u>7 642 \$</u>	<u>4 286 \$</u>

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Créditeurs et frais courus	6 466 \$	34 364 \$
Salaires et vacances courus	8 120	26 184
	<u>14 586 \$</u>	<u>60 548 \$</u>

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

	2014	2013
Encaisse	---	39 740 \$
Découvert bancaire	(3 808)	---
Placements temporaires	85 838	66 216
	<u>82 030 \$</u>	<u>105 956 \$</u>

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en septembre 2016. Le loyer global à payer se chiffre à 93 750 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2014 s'établit à 62 500 \$. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants :

2015 - 25 000 \$; 2016- 25 000 \$; 2017 - 12 500 \$.

FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur les placements temporaires et les débiteurs. L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit sur les placements temporaires est négligeable puisqu'ils consistent en obligations cotées en bourse.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

11

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

10. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Inspection profession- nelle	Pratique illégal	Formation continue	Communi- cations	2014
Salaires et charges sociales	7 500 \$	26 991 \$	21 951 \$	- \$	56 442 \$
Honoraires professionnels	-	5 667	5 667	-	11 334
Loyer	1 635	8 177	8 177	-	17 989
Fournitures de bureau	1 258	2 097	2 097	-	5 452
Frais de poste	38	63	63	-	164
Entretien et réparations équipement	1 007	1 679	1 679	-	4 365
Téléphone	378	630	630	-	1 638
	<u>11 816 \$</u>	<u>45 304 \$</u>	<u>40 264 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>97 384 \$</u>
	Inspection profession- nelle	Pratique illégal	Formation continue	Communi- cations	2013
Salaires et charges sociales	<u>17 921 \$</u>	<u>11 947 \$</u>	<u>1 155 \$</u>	<u>23 894 \$</u>	<u>54 917 \$</u>



ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires et avantages sociaux	137 177 \$	65 710 \$
Assemblée générale	14 471	4 853
Cotisation	8 694	7 312
Entretien et réparations - équipements	4 858	4 467
Fournitures de bureau	4 534	6 634
Frais de poste	87	2 738
Intérêts et frais bancaires	1 780	1 566
Honoraires professionnels	197 353	34 889
Loyer	14 719	44 837
Représentation et déplacement	15 164	8 539
Taxes et assurances	392	1 121
Télécommunications	882	4 973
Amortissement des immobilisations	<u>6 851</u>	<u>3 480</u>
	<u>406 962 \$</u>	<u>191 119 \$</u>

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Allocation de présence	25 698 \$	31 101 \$
Frais de réunions	9 259	5 364
Assurances dirigeants	<u>8 166</u>	<u>8 992</u>
	<u>43 123 \$</u>	<u>45 457 \$</u>



ORDRE
DES **PODIATRES**
DU QUÉBEC

Mes pieds. Ma santé. Mon podiatre.

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000,
Anjou (Québec) H1M 3N8

www.ordredespodiatres.qc.ca